

Système d'Information
et de Communication Administrative
SICAD

GUIDE DU CITOYEN

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre des technologies de la communication et du transport en date du Relatif aux prestations rendues par les services relevant du ministère des technologies de la communication et du transport, des établissements et entreprises publics places sous sa tutelle et aux conditions de leur octroi.
Tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort n° du)

Organisme : Office National des Postes
Domaine de la prestation : Services Postaux
Objet de la prestation : Expédition d'un envoi Rapid Poste destiné à l'étranger

Conditions d'obtention

- payer la taxe du Rapid Poste ;
- poids maximum d'un envoi : 30 kilogrammes ;
- * pour les envois à destination ou en provenances de l'étranger on applique des conditions en vigueur énoncées dans le cadre des accords bilatéraux spécifiques et approuvées par les parties concernées ;
- * emballage obligatoire approprié aux dimensions et contenu de l'envoi et respectant les conditions de transport international ;
- adresse lisible, écrite en caractères arabes ou latins et chiffres arabes ;
- les envois contenant des marchandises doivent être autorisés à l'exportation et soumis au visa des services douaniers.

Pièces à fournir

- le bordereau de dépôt ;
- joindre les documents et titres exigés pour l'accomplissement des formalités douanières.

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
- déposer l'envoi à l'agence Rapid Poste ou bureau de poste ;	- client	- immédiat
- remettre un reçu de dépôt au client ;	- bureau de poste ou agences Rapid Poste	- immédiat
- acheminer l'envoi par avion ;	- centre Rapid Poste	
- remettre l'envoi au destinataire.	- administration postale étrangère	- entre 3 jours et 6 jours ouvrables à partir de la date de dépôt et selon le pays de destination

Lieu de dépôt du dossier

Service : agences Rapid Poste - bureaux de poste

Lieu d'obtention de la prestation

Service : agences Rapid Poste - bureaux de poste

Délai d'obtention de la prestation

entre 3 jours et 6 jours ouvrables à partir de la date de dépôt et selon le pays de destination et entre 2 et 4 jours ouvrables après la date du dépôt pour le courrier Rapid Poste personnalisé.

Références législatives et/ou réglementaires

- Loi n°1998-38 du 02 juin 1998 relative au code de la Poste.
- Décision du Directeur Général de l'Office National des Postes n° 184 du 06 octobre 1999 relative à la fixation des tarifs Rapid Poste applicable dans les régimes intérieur et international.

Système d'Information
et de Communication Administrative
SICAD

GUIDE DU CITOYEN

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre des technologies de la communication et du transport en date du Relatif aux prestations rendues par les services relevant du ministère des technologies de la communication et du transport, des établissements et entreprises publics places sous sa tutelle et aux conditions de leur octroi.
Tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort n° du)

Organisme : Office National des Postes
Domaine de la prestation : Services Postaux
Objet de la prestation : Expédition d'un envoi Rapid poste personnalisé destiné à l'intérieur du pays

Conditions d'obtention

- s'adresser au centre Rapid Poste ;
- payer les tarifs du service Rapid Poste Personnalisé interne ;
- l'adresse de l'envoi doit être lisible et comporter le code postal et le cas échéant le numéro de téléphone du destinataire ;
- le suivi et la localisation de l'envoi est possible sur le réseau Internet à l'adresse suivante : www.e-suivi.poste.tn ou à travers le centre d'appel en appelant le 1828.

Pièces à fournir

le bordereau de dépôt .

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
- déposer l'envoi ;	- client	- immédiat
- payer les tarifs du rapid poste personnalisé ;	- client	- immédiat
- remettre un reçu de dépôt au client ;		
- acheminer l'envoi ;	- centre Rapid Poste	
- remettre l'envoi au destinataire.	- agent de distribution de Rapid Poste	- dans les délais convenus avec l'expéditeur

Lieu de dépôt du dossier

Service : centre ou agences Rapid Poste

Lieu d'obtention de la prestation

Service : centre ou agences Rapid Poste

Délai d'obtention de la prestation

Dans les délais convenus avec l'expéditeur
Pour les envois à destination des entreprises administratives on accepte les envois au moins avant 2 heures de la fermeture du bureau d'ordre

Références législatives et/ou réglementaires

- Loi n°1998-38 du 02 juin 1998 relative au code de la Poste.
- Décision du Directeur Général de l'Office National des Postes n° 184 du 06 octobre 1999 relative à la fixation des tarifs Rapid Poste applicable dans les régimes intérieur et international.